Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE DROIT • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Droit

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-DROI-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3, coefficient indicatif communiqué, à confirmer par l'établissement**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Qualité des données et cadre juridique** (3 questions) — **Page 3**
2. **Calcul et interprétation d'indicateurs** (3 questions) — **Page 5**
3. **Synthèse et communication des résultats** (3 questions) — **Page 7**
4. **Sécurisation et proposition d'exploitation** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://licencedroit.fr/assets/annales/licence-droit/C2 - Exploiter des données à des fins d'analyse/2026/Licence Droit - C2 - Exploiter des données à des fins d'analyse - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Qualité des données et cadre juridique

L'étude porte sur des données fictives du dispositif d'accès au droit de Val-des-Rives, relatives au premier semestre 2026. Il faut définir leur périmètre, vérifier leur cohérence et examiner les risques de réidentification ainsi que les principes de protection des données applicables.

Partie 1 : Qualité des données et cadre juridique

Question 1.1. Présentez le périmètre des données étudiées en précisant la période, la population observée, l'unité statistique et la différence entre demandes reçues et demandes clôturées. Identifiez une vérification de cohérence à réaliser avant de calculer un indicateur.

DT 1 décrit un jeu de données fictif préparé pour l'étude, portant sur les demandes enregistrées du 1er janvier au 30 juin 2026. L'unité statistique est une demande ; la population comprend les 240 demandes reçues pendant cette période. Une demande est « clôturée » lorsque son suivi administratif est terminé à la date d'extraction : 216 sont clôturées et 24 restent en cours. Les délais et leurs classes concernent uniquement les demandes clôturées. Avant un calcul, vérifier la cohérence des totaux : les canaux doivent retrouver 240 demandes reçues et 216 clôturées ; les classes de délai doivent également totaliser 216.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Période : 1er janvier au 30 juin 2026. Unité : une demande. Sur 240 demandes reçues, 216 sont clôturées à l'extraction ; les délais portent sur ces 216 demandes.

Question 1.2. Expliquez pourquoi les données décrites dans DT 1 ne peuvent pas être assimilées automatiquement à des données anonymes. Citez deux éléments du contexte qui peuvent contribuer à un risque de réidentification.

L'absence de nom, d'adresse postale et de numéro de téléphone ne suffit pas à établir l'anonymat. L'identifiant interne peut être rapproché d'une table de correspondance ou d'autres informations accessibles. Par ailleurs, plusieurs attributs peuvent se combiner et rendre une personne identifiable. Deux éléments du contexte créent un risque : la commune associée à une tranche d'âge et à des dates précises ; la catégorie de demande, susceptible de révéler une situation juridique sensible. Si une réidentification reste raisonnablement possible, le fichier est pseudonymisé, et non anonyme.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Identifiant interne, table de correspondance, commune, âge, dates et catégorie sensible peuvent permettre une réidentification : l'anonymat n'est pas garanti.

Question 1.3. Au regard de DT 3, indiquez deux obligations ou principes applicables au traitement et proposez, pour chacun, une mesure concrète adaptée à l'étude présentée.

Minimisation : ne transmettre au prestataire que les champs nécessaires aux indicateurs, en écartant ou transformant les autres. **Intégrité et confidentialité :** limiter les accès aux personnes autorisées, sécuriser le transfert et journaliser les accès utiles. La transmission doit aussi être encadrée par des instructions au

prestataire, une durée de conservation définie et des modalités de restitution ou de suppression. Enfin, la base juridique applicable doit être déterminée au regard du statut du dispositif, de sa mission et de la finalité réelle du traitement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Limiter les champs transmis et sécuriser les accès et le transfert ; encadrer la conservation et déterminer la base juridique applicable.

2. Calcul et interprétation d’indicateurs

Les données fictives présentent les demandes reçues et clôturées selon le canal de dépôt, ainsi que les délais des demandes clôturées répartis en trois classes. Il faut calculer des taux de clôture et une moyenne pondérée, détailler les opérations et respecter les arrondis demandés.

Partie 2 : Calcul et interprétation d’indicateurs

Question 2.1. Calculez le taux de clôture des demandes déposées en ligne et celui des demandes déposées sur place. Présentez le numérateur et le dénominateur utilisés pour chaque calcul.

Le taux de clôture se calcule en divisant, pour chaque canal, le nombre de demandes clôturées par le nombre de demandes reçues, puis en multipliant par 100. Les demandes encore en cours ne figurent pas au numérateur. Les effectifs sont ceux de DT 2 ; les résultats sont arrondis à une décimale.

Groupe	Calcul	Taux
En ligne	132 / 150 × 100	88,0 %
Sur place	84 / 90 × 100	93,3 %

DR 1 complété : taux par canal

Indicateur	Calcul à effectuer	Résultat
Taux de clôture en ligne	132 / 150 x 100	88,0 %
Taux de clôture sur place	84 / 90 x 100	93,3 %
Taux de clôture global		
Écart entre les deux taux de groupe		... points de pourcentage
Délai moyen global des demandes clôturées		... jours

À compléter par le candidat à partir des données de DT 2

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

En ligne : 88,0 % ; sur place : 93,3 %.

Question 2.2. Calculez le taux de clôture global. Calculez ensuite l’écart, en points de pourcentage, entre le taux du groupe ayant le taux le plus élevé et celui du groupe ayant le taux le plus faible. Interprétez cet écart sans lui attribuer de cause non démontrée par les données.

Pour l’ensemble, le numérateur est 216 demandes clôturées et le dénominateur 240 demandes reçues. Le taux le plus élevé est celui du dépôt sur place ; le plus faible est celui du dépôt en ligne.

- Taux global : 216 / 240 × 100 = 90,0 %.
- Écart : 93,3 % − 88,0 % = 5,3 points de pourcentage.
- Cet écart décrit les taux observés, sans établir ce qui l’explique.

DR 1 complété : taux global et écart

Indicateur	Calcul à effectuer	Résultat
Taux de clôture en ligne		
Taux de clôture sur place		
Taux de clôture global	216 / 240 x 100	90,0 %
Écart entre les deux taux de groupe	93,3 - 88,0	5,3 points de pourcentage
Délai moyen global des demandes clôturées		... jours

À compléter par le candidat à partir des données de DT 2

✓ RÉPONSE À RETENIR

Taux global : 90,0 % ; écart entre les groupes : 5,3 points de pourcentage.

Question 2.3. À partir du tableau des délais de DT 2, calculez le délai moyen global des demandes clôturées. Précisez la population à laquelle s'applique ce résultat.

La moyenne globale se calcule en pondérant chaque délai moyen de classe par l'effectif correspondant. Le numérateur vaut 72 × 8 + 96 × 22 + 48 × 47 = 4 944 ; le dénominateur est le total des demandes clôturées, soit 72 + 96 + 48 = 216.

Le calcul donne 4 944 / 216 = 22,9 jours après arrondi à une décimale. Ce résultat concerne uniquement les 216 demandes clôturées à la date d'extraction, et non les 24 demandes encore en cours.

DR 1 complété : délai moyen global

Indicateur	Calcul à effectuer	Résultat
Taux de clôture en ligne		
Taux de clôture sur place		
Taux de clôture global		
Écart entre les deux taux de groupe		... points de pourcentage
Délai moyen global des demandes clôturées	4 944 / 216	22,9 jours ours

À compléter par le candidat à partir des données de DT 2

✓ RÉPONSE À RETENIR

Délai moyen des demandes clôturées : 22,9 jours.

3. Synthèse et communication des résultats

La responsable du dispositif attend une synthèse concise des résultats, qui distingue les constats chiffrés des interprétations possibles. Les données agrégées sur les délais servent également à exposer les limites de l'analyse et à proposer une représentation graphique adaptée.

Partie 3 : Synthèse et communication des résultats

Question 3.1. Rédigez une synthèse de 80 à 120 mots présentant le taux de clôture global et le délai moyen global calculés précédemment. Distinguez explicitement les résultats chiffrés d'une éventuelle interprétation.

Résultats chiffrés : entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, 216 demandes sur 240 reçues étaient clôturées à la date d'extraction, soit un taux global de 90 %. Pour ces 216 demandes clôturées, le délai moyen pondéré est de 22,9 jours calendaires. Ce calcul utilise les effectifs et les délais moyens fournis pour chacune des trois classes.

Interprétation : ces chiffres décrivent les demandes reçues pendant la période, mais ne suffisent pas à juger si le traitement est satisfaisant. La moyenne ne révèle pas les délais individuels et exclut les 24 demandes encore en cours. Il faudrait suivre ces demandes jusqu'à leur clôture et examiner la dispersion des délais pour approfondir l'analyse.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Taux global de clôture : 90 %. Délai moyen pondéré : 22,9 jours calendaires pour les 216 demandes clôturées.

Question 3.2. Exposez deux limites de l'analyse des délais à partir des seules données de DT 2. Pour chacune, indiquez en quoi elle peut affecter l'interprétation des résultats.

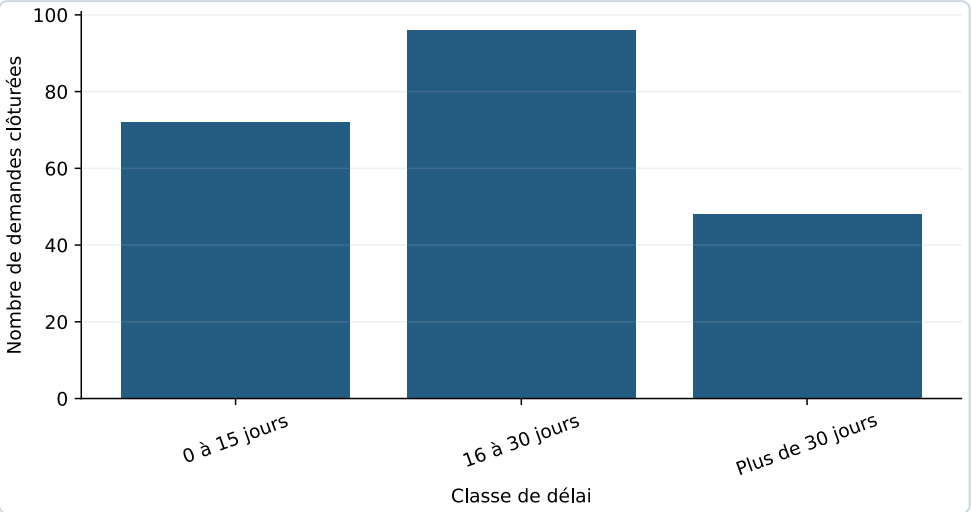
Deux limites restreignent l'interprétation des délais :

- Les délais ne concernent que les 216 demandes clôturées. Les 24 demandes encore en cours sont exclues ; si elles sont plus longues à traiter, la moyenne observée peut sous-estimer le délai final de l'ensemble des demandes reçues.
- Les résultats sont regroupés en trois classes et présentés par des moyennes. Les délais individuels et leur dispersion restent inconnus : des demandes très rapides et très longues peuvent être masquées par la moyenne, ce qui empêche d'évaluer précisément les situations extrêmes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les délais des demandes en cours sont exclus, et le regroupement en classes masque la dispersion des délais individuels.

Question 3.3. Proposez une représentation graphique adaptée pour comparer les trois classes de délai. Précisez les variables portées sur les axes et une précaution de lecture à faire figurer avec le graphique.

Un diagramme en barres permet de comparer les effectifs des trois classes. L'axe horizontal présente les classes de délai et l'axe vertical le nombre de demandes clôturées. Les effectifs sont respectivement de 72, 96 et 48, pour un total de 216 demandes clôturées. Faire figurer cette population de référence : le graphique ne porte pas sur l'ensemble des demandes reçues. Comme la dernière classe est ouverte, les barres comparent des effectifs par classe, et non des fréquences par jour.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Diagramme en barres : classes de délai en abscisse, effectifs de demandes clôturées en ordonnée, total de 216.

4. Sécurisation et proposition d’exploitation

Un fichier comprenant des dates, une commune, une tranche d’âge, une catégorie de demande et un identifiant interne pourrait être transmis à un prestataire. Il faut évaluer les risques, examiner chaque champ selon la finalité et la minimisation, puis recommander ou non la transmission après des vérifications préalables.

Partie 4 : Sécurisation et proposition d’exploitation

Question 4.1. Relevez deux risques liés au fichier envisagé, dont au moins un risque de réidentification ou d’accès non autorisé. Pour chaque risque, proposez une mesure de réduction concrète et proportionnée.

Le croisement de l’identifiant interne avec la commune, la tranche d’âge et les dates peut permettre de retrouver une personne, surtout si une table de correspondance est accessible. Écarter ces champs lorsqu’ils ne sont pas utiles et transmettre des résultats agrégés. Un autre risque est l’accès non autorisé aux données, notamment aux catégories pouvant révéler des situations sensibles. Le réduire en limitant les accès aux personnes habilitées, en sécurisant le transfert et en définissant les instructions, la conservation et la suppression des données chez le prestataire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Écarter les données identifiantes inutiles, agréger les résultats, sécuriser le transfert et limiter les accès.

Question 4.2. Complétez DR 2 en indiquant, pour chaque champ, s’il est nécessaire au calcul des indicateurs demandés, s’il doit être conservé sous sa forme initiale, transformé ou écarté avant transmission, et en justifiant votre choix. La réponse doit rester cohérente avec la finalité annoncée et les principes de DT 3.

Les identifiants, la commune, l’âge et la catégorie ne sont pas nécessaires aux indicateurs et peuvent accroître le risque de recoupement. Les dates servent à établir le statut de clôture et le délai, mais leur forme initiale n’a pas à être transmise : transmettre plutôt ces résultats transformés, idéalement agrégés. Attention : le fichier décrit ne comporte pas le canal de dépôt, indispensable pour comparer les taux en ligne et sur place. Il faut donc ajouter cette seule variable si ces comparaisons sont attendues.

Champ	Nécessaire ?	Traitement avant transmission	Justification
Identifiant interne	Non	Écarter	Inutile, identifiant
Commune	Non	Écarter	Risque de recoupement
Tranche d’âge	Non	Écarter	Risque de recoupement
Catégorie de demande	Non	Écarter	Peut être sensible
Date de dépôt	Oui, pour calculer le délai	Transformer en durée ou classe	Ne pas transmettre la date
Date de clôture	Oui, pour le statut et le délai	Transformer en statut et durée ou classe	Ne pas transmettre la date

DR 2 complété : choix de transmission

Champ	Nécessaire aux indicateurs demandés ?	Traitement proposé avant transmission	Justification
Identifiant interne	Non	Écarter	Inutile
Commune	Non	Écarter	Recoupement
Tranche d'âge	Non	Écarter	Recoupement
Catégorie de demande	Non	Écarter	Sensible
Date de dépôt	Oui	Durée/classe	Délai
Date de clôture	Oui	Statut + durée	Clôture/délai

✓ RÉPONSE À RETENIR

Écarter les quatre champs non nécessaires, transformer les dates et ajouter le canal de dépôt pour comparer les taux par canal.

Question 4.3. Formulez une recommandation finale à la responsable du dispositif : indiquez si le fichier peut être transmis tel quel et nommez deux vérifications préalables à effectuer.

Le fichier ne doit pas être transmis tel quel : il contient des champs non nécessaires et des dates précises, et il ne permet pas à lui seul de comparer les taux par canal. Avant tout envoi, vérifier que le traitement repose sur une base juridique applicable, déterminée au regard de la mission et de la finalité. Vérifier également que le prestataire est encadré par des instructions et des mesures de sécurité adaptées, avec des accès maîtrisés, une durée de conservation fixée et des modalités de restitution ou de suppression.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas transmettre le fichier tel quel. Vérifier la base juridique et l'encadrement, la sécurité et la conservation chez le prestataire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de droit, compétence transversale C2, session 2026, code 26-LIC-DROI-EP1, d'une durée de trois heures et de coefficient indicatif 3 à confirmer par l'établissement. À partir de données fictives sur les délais du dispositif d'accès au droit de Val-des-Rives, elle évalue le contrôle de cohérence, les calculs descriptifs, l'interprétation et la communication des résultats, ainsi que la sécurisation du traitement et de la transmission des données.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Taux de clôture d'un groupe = nombre de demandes clôturées ÷ nombre de demandes reçues × 100.
- La moyenne globale des classes est pondérée par leurs effectifs : somme des effectifs multipliés par les moyennes, divisée par l'effectif total.
- L'écart entre deux taux exprimés en pourcentage se mesure en points de pourcentage, et non en pourcentage relatif.
- La pseudonymisation réduit le lien direct avec une personne, mais n'est pas une anonymisation si une réidentification reste possible.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier que les totaux par canal concordent avec les totaux des demandes reçues et clôturées.
- Calculer les délais sur les seules demandes clôturées, et non sur les demandes encore en cours.
- Montrer les numérateurs, les dénominateurs et les étapes de calcul, puis appliquer les arrondis demandés.
- Distinguer les constats des interprétations et ne pas déduire une causalité d'une association observée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le délai moyen global à partir des classes ?

Multipliez le délai moyen de chaque classe par son effectif, additionnez les produits, puis divisez par le total des effectifs. Le résultat concerne uniquement les demandes clôturées représentées dans les classes.

Q : Un fichier sans nom ni adresse est-il forcément anonyme ?

Non. Un identifiant interne, des informations indirectement identifiantes ou l'accès à une table de correspondance peuvent permettre de retrouver une personne. Des données pseudonymisées restent personnelles si une réidentification demeure possible.

Q : Comment répartir les trois heures entre les quatre parties ?

Le sujet attribue cinq points à chaque partie, sans imposer de durée par partie. Répartissez le temps selon les tâches, prévoyez du temps pour détailler les calculs et gardez quelques minutes pour vérifier les réponses et documents-réponses.

Q : Quels critères sont importants pour interpréter les résultats ?

Présentez des calculs vérifiables, indiquez la population concernée et séparez les constats des interprétations possibles. Les conclusions ne doivent pas attribuer aux écarts une cause que les données fournies ne démontrent pas.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencedroit.fr/assets/annales/licence-droit/C2 - Exploiter des données à des fins d'analyse/2026/Licence Droit - C2 - Exploiter des données à des fins d'analyse - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Droit : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.